

FOLIO 45

SMCTOM DE NONTRON

2026/0028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 53 - Votants : 52 - Nombre de voix : 83

L'an deux mil vingt six

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à La salle des fêtes de Saint Front la Rivière sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 25/06/2026.

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, SUDRET Romain, COULOUMY Romain, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU Francis, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, LAURENT Christophe, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, D'AREXY David, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), FOURNET Philippe.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames DUVERNEUIL Corinne, SURAND Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Messieurs BILLAU Olivier, LECHARPENTIER Vincent, MICHALAK Christian, PEYPELUT Jean-Louis, BETEAU Vincent, DIONNEAU Maxime, GEREAUD Fabien.

Était absente excusée : Mesdames ROUSSEL Brigitte, BEZAMAT Laura, BREJASSOU Laura.

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier.

Objet : Délibération portant autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de terrain valant servitude

Vu l'arrêté préfectoral n° BE-2025-07-15 du 18 juillet 2025 mettant en demeure le SMCTOM de Nontron de doter le site de la déchèterie de Saint Pardoux la Rivière, situé « Les Bessoulignas » 35 Route des Champs Fleuris 24470 Saint Pardoux la Rivière, de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que :

Eu égard à la mise en demeure susvisée, le syndicat avait sollicité auprès de la Mairie de Saint Pardoux la Rivière, la possibilité d'une mise à disposition du terrain adjacent à la déchèterie, afin de permettre l'installation d'une bache incendie de 60 m3, aux frais du SMTOM de Nontron.

Madame le Maire de Saint Pardoux la Rivière a autorisé la mise à disposition de la parcelle cadastrée comme suit : Section C n° 4811 au lieu-dit « Les Bessoulignas », d'une emprise d'environ 80 m2, permettant de fait la réalisation des travaux d'installation de la bache incendie concernée.

Aussi, une convention de mise à disposition de terrain valant servitude pour l'implantation d'une bache incendie doit être conclue entre la Mairie de Saint Pardoux la Rivière et le syndicat.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de terrain valant servitude pour l'implantation d'une bache incendie avec la Mairie de Saint Pardoux la Rivière,
- D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

FOLIO 46

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme.
Le Président
Vincent FARGEAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fargeas".